

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>e</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.  
4 — 11 — — — Express.  
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 11 — — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La loi relative à des mesures de sûreté générale est promulguée en ces termes par le journal officiel, avec la date du 27 janvier :

Art. 1<sup>er</sup>. Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 fr. à 10,000 fr., tout individu qui a provoqué publiquement, d'une manière quelconque, aux crimes prévus par les articles 86 et 87 du Code pénal, lorsque cette provocation n'a pas été suivie d'effet.

Art. 2. Est puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr., tout individu qui, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur, a pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences, soit à l'intérieur, soit à l'étranger.

Art. 3. Tout individu qui, sans y être légalement autorisé, a fabriqué ou fait fabriquer, débité ou distribué : 1<sup>o</sup> des machines meurtrières agissant par explosion ou autrement; 2<sup>o</sup> de la poudre folmignante quelle qu'en soit la composition, est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans, et d'une amende de 50 fr. à 3,000 fr.

La même peine est applicable à quiconque est trouvé détenteur ou porteur, sans autorisation, des objets ci-dessus spécifiés.

Ces peines sont prononcées sans préjudice de celles que les coupables auraient pu encourir comme auteurs et complices de tous autres crimes et délits.

Art. 4. Les individus condamnés par application des articles précédents peuvent être interdits, en tout ou en partie, des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal, pendant un temps égal à la durée de l'emprisonnement prononcé.

Art. 5. Tout individu condamné pour l'un des délits prévus par la présente loi, peut être, par mesure de sûreté générale, interné dans un des départements de l'Empire ou en Algérie, ou expulsé du territoire français.

Art. 6. Les mêmes mesures de sûreté générale peuvent être appliquées aux individus qui seront

condamnés pour crimes ou délits prévus : 1<sup>o</sup> par les articles 86 à 101, 153, 154 § 1<sup>er</sup>, 209 à 211, 213 à 221 du Code pénal; 2<sup>o</sup> par les articles 3, 5, 6, 7, 8 et 9 de la loi du 24 mai 1834, sur les armes et munitions de guerre; 3<sup>o</sup> par la loi du 7 juin 1848, sur les attroupements; 4<sup>o</sup> par les articles 1 et 2 de la loi du 27 juillet 1849.

Art. 7. Peut être interné dans l'un des départements de l'Empire ou en Algérie, ou expulsé du territoire, tout individu qui a été, soit condamné, soit interné, expulsé ou transporté, par mesure de sûreté générale, à l'occasion des événements de mai et juin 1848, de juin 1849 ou de décembre 1851, et que des faits graves signaleraient de nouveau comme dangereux pour la sûreté publique.

Art. 8. Les pouvoirs accordés au gouvernement par les articles 5, 6 et 7 de la présente loi cesseront au 31 mars 1865, s'ils n'ont pas été renouvelés avant cette époque.

Art. 9. Tout individu interné en Algérie, ou expulsé du territoire, qui rentre en France sans autorisation, peut être placé dans une colonie pénitentiaire, soit en Algérie, soit dans une autre possession française.

Art. 10. Les mesures de sûreté générale autorisées par les articles 5, 6 et 7 seront prises par le ministre de l'intérieur, sur l'avis du préfet du département, du général qui y commande, et du procureur général. L'avis de ce dernier sera remplacé par l'avis du procureur impérial, dans les chefs-lieux où ne siège pas une cour impériale.

Sommaire de la séance du Corps-Législatif, du 2 mars 1858. — Présidence de M. SCHNEIDER, vice-président. — Communication d'une lettre par laquelle M. le comte d'Houdetot s'excuse sur l'état de sa santé de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. — Présentation de dispositions additionnelles à insérer dans le projet du budget et de l'exercice 1859, et qui ont pour objet de modifier les patentes, d'exonérer de tous droits les ouvriers travaillant pour des particuliers ou chez eux pour leur propre compte, sans compagnons, apprentis, enseignes, ni boutiques, et d'affranchir de tous droits de tim-

bre les formules des patentes. — Présentation de cinq projets de loi local concernant les villes de Lyon, de Meaux, et les départements du Var, de la Haute-Saône et de la Moselle. — Dépôt : 1<sup>o</sup> par M. de la Marre de la Creuse d'un rapport sur le projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit supplémentaire de 1,200,000 fr. pour dépenses secrètes de sûreté publique; — 2<sup>o</sup> par M. le comte de Brias d'un rapport sur le projet de loi portant ouverture au ministre des finances d'un crédit extraordinaire de 2,626,000 fr. pour l'établissement d'une manufacture de tabacs à Châteaunoux et des additions à faire aux manufactures de Dieppe et de Toulouse; — 3<sup>o</sup> par M. Canaple sur le projet de loi portant ouverture au ministre de l'instruction publique et des cultes d'un crédit de 499,450 francs pour concourir à la construction d'une nouvelle cathédrale à Marseille. — Dépôt par MM. Thoinnet, Perouse, Haudoze et Noualkier de rapports sur quatre projets d'intérêt local. — Adoption d'un projet d'intérêt local concernant le département du Nord. — Vendredi, séance publique. (Moniteur).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 2 mars. — On annonce la nomination du baron Krusenstern en qualité de ministre de Russie auprès de la Confédération suisse.

Les consuls de Bâle et de la Chaudfontaine n'ont pas encore demandé leur exéquat.

Londres, 2 mars. — Lord Stratford a résigné positivement ses fonctions d'ambassadeur en Turquie. Il est également positif que lord Cowley restera à Paris.

La reine est arrivée à Osborne.

Madrid, 1<sup>er</sup> mars. — Bientôt sera publié le règlement administratif, ainsi que l'autorisation de l'établissement du budget de 1858.

Les fonds sont en baisse.

Londres, 2 mars. — Dans la séance de la chambre des lords, le 1<sup>er</sup> mars, le comte de Derby a déclaré que le gouvernement de la Reine se préparait à vivre en bonne amitié avec tous les gouvernements et surtout avec celui de la France, loyal et

FEUILLETON

SOUVENIRS DES ENVIRONS DE PARIS.

UNE SOIRÉE AU PARC DE SAINT-CLOUD.

(Suite.)

V.

Alors, Bussie alluma son cigare, et, comme il allait être cinq heures, il se disposa à entrer chez le Griel. Il dina de fort bon appétit, et, après avoir dîné, il se dirigea vers Sèvres et les bois de Meudon, avec l'esprit parfaitement tranquille, et sans plus songer le moins du monde à la belle vision de l'après-midi. Le lendemain, même oubli, même insouciance du cœur. Paul reprit son train de vie ordinaire, et se mit à peindre avec enthousiasme. Comme il ne voulait pas sans cesse s'occuper de son grand tableau, qu'il ne voulait l'aborder qu'avec la tête libre et le bras délassé, il se mit, pour occuper ses loisirs, à faire du paysage.

Jusque là, il ne s'était jamais occupé sérieusement dans ce genre; mais c'était un garçon de talent, et comme Murillo, après s'être broqué avec Vriarte, fit du paysage en maître, de même Paul en fit de très-bon de prime-abord. Il prit des vues de Sèvres, de Bellevue, de tous les recoins du parc de Saint-Cloud. Un jour, pour passer le temps, il était occupé à dessiner les pelouses et les bassins des fontaines quand il revit la

charmante apparition qui déjà s'était offerte à lui à cette même place. Cette seconde fois, Paul, à demi-caché derrière son chevalet, put la considérer à loisir; mais il ne jouit pas longtemps de cet agréable vis-à-vis. La mère et la fille se levèrent bientôt, et dirigèrent leur promenade du côté de Sèvres. Mu par cet instinct qui pousse un homme à suivre sans réflexion les traces d'une jolie femme, Paul se leva, ramassa sa palette et ses pinceaux, et les confia à l'homme qui le suivait dans ses excursions.

Il se mit à marcher derrière les deux dames, et put admirer la finesse d'un pied charmant, chaussé élégamment d'une bottine en soie grise. M<sup>l</sup><sup>e</sup> Calvé et sa fille (anticipons sur les événements, et donnons à cette dame le nom qu'elle porte, et que Paul ignorait alors) M<sup>l</sup><sup>e</sup> Calvé et sa fille, une fois arrivées à la grille de Sèvres, tournèrent à gauche, et passèrent sur la rive droite. Paul hésita encore cette fois; il avait espéré qu'arrivées à la grille, ces dames reviendraient sur leurs pas, qu'il pourrait se croiser avec elles et revenir en les suivant de loin. C'était une fatalité. Paul avait hésité à franchir le pont; il ne céda point pourtant à son désir; mais en revenant il maudissait la sottise contrainte qu'il s'était imposée; il était maussade, et ce fut d'un air profondément triste qu'il avala son potage et la bisque d'écrevisses qu'on lui présenta; mais sous l'influence d'un généreux st-émilion, un peu de gaité reparut sur son front,

et il retrouva toute sa bonne humeur devant un superbe filet de chevreuil (lisez bœuf présenté en guise du susdit animal). Le café acheva de lui rendre son entrain, et ce fut en riant et en se disant mille folies qu'il courut à Sèvres prendre l'omnibus pour le conduire à Versailles: il allait au théâtre voir La Ferrière jouer *l'Honneur et l'Argent*. Le soir, il revint enchanté de son spectacle, et, au sortir du wagon qui l'avait amené à la station de la rive droite, il alla tout joyeux se mettre au lit, où il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil profond.

VI.

— Ah! ça, mon cher Charles, dis-je en interrompant le narrateur, tu abuses étrangement du droit d'être long; voici que tu délaies des phrases sans guères y mettre d'idées. Allons, mon ami, un peu plus de brièveté dans ton récit, un peu moins de digressions.

Charles sourit en me regardant d'un air de profonde pitié.

— Mais, me dit-il, tu ne sauras jamais broder un feuilleton, ni raconter une histoire. Qu'est-ce qu'un feuilleton, dis-moi, qui arrive tout de suite au but, sans avoir promené son lecteur à travers un immense dédale de phrases destinées à voiler l'absence des pensées? Qu'est-ce qu'une histoire qu'on n'égare pas à travers la route des mots, des incidents et des réflexions? Je pourrais

fidèle allié de l'Angleterre. Il a approuvé le bill des conspirations pour meurtre proposé par lord Palmerston. Des mesures énergiques destinées à protéger les alliés de l'Angleterre étant reconnues nécessaires, la chambre n'a jamais entendu combattre ce bill; ce qu'elle a voulu seulement, c'était blâmer le gouvernement d'avoir laissé sans réponse la dépêche du comte Walewski.

Le comte de Malmesbury, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, doit demander amicalement au gouvernement français des explications sur cette dépêche. De la réponse, sans doute amicale, qui sera faite, dépendra l'adoption de mesures gouvernementales ultérieures.

En attendant, les conspirateurs seront l'objet de la surveillance du gouvernement de la Reine.

Le noble lord a ajouté que le gouvernement comptait présenter un nouveau bill indien; mais, dans cette session, il ne proposera pas de bill de réforme.

Lord Derby a terminé par l'éloge de l'administration militaire de lord Panmure.

Le comte Granville et le comte de Clarendon ont pris ensuite la parole. Ce dernier a déclaré que l'ancien ministre s'était trouvé dans l'impossibilité de nier que l'assassinat ne fût préché en Angleterre. Le respect seul pour la volonté du parlement l'avait empêché de répondre immédiatement à la dépêche du comte Walewski, attendu que le gouvernement ne pouvait pas promettre l'adoption de mesures gouvernementales, avant que le bill n'ait été voté par la chambre. Le comte de Clarendon a donné lecture de la dépêche de lord Cowley, dont la teneur prouve que la France ne s'était jamais montrée pressante vis-à-vis du gouvernement de la Reine.

Les chambres se sont ajournées au 15 courant.

Havas.

#### EXTERIEUR.

On écrit de Francfort, le 28 février.

« D'après l'extrait officiel du procès-verbal de la diète, l'assemblée a approuvé la construction d'un pont fixe sur le Rhin à Waldshut, projeté par le gouvernement de Bade, pour opérer la jonction du chemin de fer badois avec le chemin Nord-Suisse.

« A la fin de la séance, la diète a converti en résolution les conclusions de la commission des duchés, concernant la proposition faite par le Hanovre, le 4 février dernier, et a, par conséquent, exprimé l'attente que le gouvernement royal danois grand ducal-holsteinois et lauenbourgeois, s'abstiendrait dorénavant, dans les duchés de Holstein et de Lauenbourg, de tout acte contraire à la résolution fédérale du 11 février 1858, et basé sur les lois qui manquent de force légale pour les duchés.

« La diète, dit le *Zeit*, en adoptant la proposition du Hanovre, a complété sa résolution antérieure par une décision importante qui est de nature au moins à amener un temps d'arrêt dans les empiètements du Danemarck. On peut espérer que le gouvernement danois répondra à l'attente de la diète, mais il n'a fait encore jusqu'ici aucune déclaration expressément sur ce sujet. Il paraît néanmoins, d'après divers indices, que ce défaut de réponse provient moins d'une décision contraire que des difficultés et des lenteurs inhérentes à la marche des affaires. »  
(Havas.)

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, le 26 février, à la correspondance Havas :

« A voir le mouvement qui règne dans le corps d'armée autrichien stationné dans la Dalmatie et les renforts de troupes qui y sont dirigés, surtout depuis le commencement de ce mois, on doit considérer l'occupation prochaine du Monténégro par un corps nombreux de chasseurs, sous les ordres du général Mamula, comme une chose décidée par notre gouvernement. Les motifs qui rendent cette mesure nécessaire deviennent de jour en jour plus sérieux. Il importe au plus haut degré à l'Autriche d'étouffer, par tous les moyens à sa disposition, l'insurrection, déjà trop générale, avant qu'elle ne se propage en deçà de nos frontières. »

INDE. — Nous trouvons dans le *Times* de lundi la dépêche télégraphique suivante, expédiée par le consul général d'Alexandrie, et reçue au foreigoffice, par la voie de Malte, le 1<sup>er</sup> mars :

« Alexandrie, 24 février.

« Le *Pottinger* est arrivé de Bombay à Suez, hier au soir, et l'on m'a télégraphié les nouvelles suivantes :

« Le commandant en chef, à la tête de 250 (25,000 ?) hommes et 70 pièces d'artillerie, continue à rassembler des vivres et des moyens de transport à Futtighur. On s'attend à le voir se mettre en mouvement. Oude sera envahi par des masses de troupes s'avancant de tous les côtés, vers le 25.

« L'ennemi fortifié en ce moment Lucknow. Il est au nombre d'à peu près 100,000 hommes sous les armes. On dit que ces hommes perdent courage et ont grand désir d'entrer en négociation.

« Sir James Outram a été laissé tranquille depuis le 16. Il a été renforcé, le 22, par le 34<sup>e</sup> régiment de la reine, qui lui a apporté, de Cawnpore, des munitions. Un corps de fusiliers s'est posté sur la route de Lucknow, à une étape de Cawnpore; il y restera pour tenir les communications libres.

« Sir H. Rose, avec les troupes de l'Inde centrale, s'est emparé du fort de Raturh le 29; l'ennemi s'est échappé par-dessus les murs. Il a dégagé Sangor le 3 et a délivré environ 100 femmes et enfants. L'armée de campagne du Rajpootana s'est emparée d'Arwa, le 23, c'était la plus forte place dans ce district. La garnison s'est échappée à la faveur de la nuit au milieu d'un orage épouvantable.

« Les cultivateurs sont fort activement occupés partout à la moisson d'hiver, les impôts se recueillent dans les districts autour de Delhi, comme si rien n'avait eu lieu. Le 72<sup>e</sup> régiment était arrivé à Bombay le 7, ainsi que le 18<sup>e</sup>, venant par la voie du Cap.

« Cette dépêche est arrivée à Malte, venant d'Alexandrie, par le vapeur français, le 28 février, à six heures cinquante minutes du soir.

« LYONS, amiral. »

#### FAITS DIVERS.

On lit dans la *Presse d'Orient* :

« L'*Ajaccio* est rentré à Constantinople, après avoir pleinement réussi dans sa mission. On sait que le commandant Desaux avait été envoyé par l'ambassadeur de France à la recherche des naufragés du *Castravan*.

« Sorti du port mercredi, à deux heures, par un

très-mauvais temps et une neige fort épaisse, l'*Ajaccio* a dû s'arrêter à Ruyukdéré. D'autres bâtiments, les paquebots des Messageries le *Mérouë* et le *Henri IV*, le paquebot du Lloyd *Austria*, étaient mouillés sur le même point, l'état très-agité de la mer Noire ne permettant point d'y entrer. Pour l'*Ajaccio* surtout, l'empêchement était plus grand; il était inutile de partir sans être à peu près assuré d'une amélioration du temps. Les vents du nord, qui battent en pleine côte le rivage qu'il fallait parcourir de près pendant la mer furieuse à terre, n'auraient pas permis de communiquer avec les naufragés. Le samedi, le temps promettant de s'éclaircir, l'*Ajaccio* quitta Ruyukdéré à cinq heures du matin. A bord se trouvait le pilote du bâtiment brémois qui a apporté à Constantinople la nouvelle du naufrage du *Castravan*. L'*Ajaccio* s'avança le long de la côte, portant pavillon tricolore au haut de ses deux mâts; on courut ainsi 40 milles dans l'est du Bosphore sans rien découvrir. Enfin, plus loin, au cap Kirpen, à 10 milles de distance, on découvrit un pavillon tricolore flottant au haut d'une perche, au bord de la mer, près d'une tente.

A peu de distance, on voyait les débris du *Castravan*.

« Fort heureusement la mer était tombée depuis deux heures et les embarcations purent se rendre à terre; on n'y trouva que le capitaine Barile, le maître d'équipage et le mousse. Le reste de l'équipage, composé de cinq hommes et du pilote, avait perdu patience, et, après dix jours de souffrances causées par le froid, le jour même de l'arrivée de l'*Ajaccio*, ils s'étaient embarqués dans deux grandes caïques turques qui se rendaient à Constantinople en suivant la côte. Les voiles, les agrès du *Castravan* avaient pu être sauvés; l'équipage s'était installé dans une tente; plusieurs des hommes ont beaucoup souffert; le capitaine Barile, qui a donné dans ces tristes circonstances l'exemple d'une grande énergie, a un pied atteint de congélation. La côte n'était pas inhabitée, comme on l'a dit. Pendant l'hiver, les habitants se retirent dans l'intérieur pour éviter le vent si âpre de la côte. A la nouvelle du sinistre, plusieurs sont venus visiter les naufragés, auxquels deux bergers avaient déjà donné les secours dont ils pouvaient disposer. Un riche propriétaire du pays s'est engagé à faire transporter à Constantinople, moyennant une somme arrêtée, tous les agrès sauvés.

« L'*Ajaccio* est rentré à Ruyukdéré, à trois heures du matin, et mouillait, à huit heures, devant Tophané. »

— Lundi, sont arrivées à Paris, par le chemin de fer du Nord, les dépouilles mortelles du prince Mirza d'Oude, dont nous avons annoncé la mort à Londres.

Le prince Mirza n'avait que trente-un ans. Il a été frappé subitement le 24 février, un mois jour pour jour, après son départ de Paris, où il était venu rendre les derniers devoirs à sa mère.

Mardi auront lieu les obsèques. Le corps sera déposé dans le caveau préparé pour la reine d'Oude. Le convoi partira de la rue Laffite, où les membres de la famille royale et les serviteurs sont attendus demain.

— On a des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance, du 15 décembre. On craignait à cette époque

#### VII.

Aussitôt éveillé, Paul se ressouvint de ce qu'il avait tant rêvassé la veille, et sa première visite fut pour Cléreau, un jeune notaire qu'il avait connu à Paris, et que j'ai eu bien souvent occasion de voir dans la rue des Martyrs. Après les premières paroles échangées, il s'informa quelles étaient ces étrangères qu'il avait rencontrées dans le parc. A la première description, Cléreau, fort au courant des habitants, et surtout des jolies habitantes de Saint-Cloud et de Boulogne, lui apprit que ces dames étaient l'une la femme et l'autre la fille de M. Calvé, percepteur de la commune de Boulogne, homme fort aimable, mais grand amateur d'écus.

Au surplus, continua le notaire, si vous voulez, très-cher, je vous présenterai dans la maison, qui est on ne peut plus agréable. Il y a toutes les semaines, deux fort jolies soirées; on y danse même quelquefois quoique en été. Comme je connais beaucoup le père Calvé, je vous ferai inviter. On sera charmé de recevoir un peintre de talent et un homme de bonne compagnie; cela vous distraira; vous verrez beaucoup de fort jolies personnes. Allons, c'est dit, vous acceptez.

Paul sentit comme un dernier scrupule de violer le serment qu'il s'était fait; mais, comme après tout lui seul en était instruit, comme il n'y avait pas de respect humain qui l'empêchât de revenir sur une chose ignorée de tous, il accepta.

là-dessus te faire une longue dissertation; mais pour cette fois je consens à t'épargner, à condition que tu ne m'interrompes plus.

Craignant la digression, je baissai la tête sans mot dire, et, mon silence pris pour un consentement, Charles continua.

Le lendemain, malgré son oubli de la veille, Paul eut sa première pensée pour la belle inconnue du parc; il y songea en déjeunant; il y songea en faisant sa promenade, et ne put se mettre au travail. Pour chasser cette pensée importune, il se dirigea vers Meudon. Arrivé sur l'esplanade, plantée d'arbres taillés au ciseau, qui précède le château royal, Bussie s'accouda sur la rampe qui domine de toute sa hauteur la petite ville de Meudon. Il passa là une heure et demie à considérer, non pas l'église au clocher sculpté, ni les halles surmontées d'une tourelle et percées d'un cadran, ni la maison neuve qui renferme la mairie, ni les rues étroites et les maisons qui s'étendaient à ses pieds; il ne regardait rien de tout cela; son regard se fixait sur Paris qui lui apparaissait dans son entier doré par le soleil; il passa en revue les moulins de Montmartre, ces délics du Parisien casanier qui aime à voir la campagne; St-Vincent-de-Paul, avec ses deux tours et son escalier de je ne sais combien de marches; le dôme de l'Assomption; Parc de l'Etoile; le Panthéon; les Invalides, couvertes d'un métal jadis doré; Après une longue contemplation de ce

Paris qu'il s'était interdit jusqu'à l'arrivée de l'automne, contemplation qui lui remit en mémoire les joyeuses soirées de la rue des Martyrs, les rendez-vous de la rue Blanche, les brillantes soirées du quartier Bréda, le Temple de la rue Feydeau, il alluma un cigare, et reprit, en pensant à toute autre chose qu'à son inconnue, le chemin de Saint-Cloud. Mais, ô caprice du sort, comme il descendait les hauteurs de Bellevue, en face même la manufacture de Sèvres, il se trouva presque face à face avec les dames Calvé qui en sortaient. Jamais la fille n'avait été aussi belle, aussi charmante. Comme ces dames passaient devant lui, Paul les salua, et, sous le regard assez froid de la jeune demoiselle, il se sentit rougir. Il les suivit jusqu'à St-Cloud, car elles traversèrent la grande allée du parc. Arrivé à la grille, il les quitta, et remonta tout pensif à sa chambre, rappelant devant lui la gracieuse image qui lui était apparue trois fois: son cœur n'était pas pris, mais son imagination d'artiste était séduite comme par une vision idéale; aussi, il y songea pendant la soirée, et s'endormit en y songeant encore.

Allons, dit-il, il faut que je sache qui sont ces dames; elle est vraiment trop charmante pour qu'on ne desire pas la voir de plus près. J'irai voir Cléreau demain, et, si je puis leur être présenté, je ne vois pas pourquoi je tiendrais à la sottise obligation que je me suis faite sans raison aucune ne pas traverser la Seine.

un nouveau soulèvement de la part des Caffres, et le gouverneur de la colonie était parti lui-même à la tête d'un petit corps de troupes pour se rendre dans l'Est.

Le 12, le brick *le Raillieur*, commandant Lebleux, de la marine impériale de France, avait quitté Table-Bay, où il se trouvait en relâche depuis quelques jours, et fait route pour Singapour.

Les renseignements que nous recevons de l'Hérault et de l'Aude continuent de nous apporter de douloureux témoignages des désastres causés par l'inondation, qui viennent augmenter sans cesse la persistance des pluies et la violence du vent marin. La plaine de Narbonne, comme celle de Béziers, est sous l'eau. Les étangs communiquent ensemble et forment comme une sorte de mer intérieure. Les semences d'hiver peuvent être considérées comme entièrement perdues.

Dans ces pénibles circonstances, les autorités locales se sont empressées de prendre les mesures qui étaient en leur pouvoir. M. le préfet de l'Hérault a voulu s'assurer par lui-même de l'étendue des pertes, et a visité, la semaine dernière, les localités qui ont eu le plus à souffrir dans les environs de Béziers.

(*Message du Midi.*)

— On écrit d'Astrakan :

« Un affreux malheur vient d'arriver sur la mer Caspienne. Le bateau à vapeur *le Kara* a fait naufrage près de la montagne de Repscheron, engloutissant avec lui un certain nombre de jeunes naturalistes, chargés d'une expédition scientifique dans ces parages, et beaucoup de papiers précieux. Un médecin, qui a été sauvé miraculeusement, raconte que le lieutenant de Rochka, élève très-distingué de l'astronome Struve, allait mettre le pied sur la terre ferme, lorsque la chaloupe du navire se détacha et tomba sur sa tête. »

— On écrit de Rome, le 21 février :

« Aujourd'hui, un service funèbre a eu lieu à notre église nationale Saint-Louis, pour le repos de l'âme de M. le comte de Rayneval. La messe a été dite par M<sup>r</sup> l'archevêque d'Iconium, vice-gérant du vicariat. »

« M. le duc de Gramont et tout le personnel de l'ambassade de France; M. le général de Goyon, suivi de son état-major; un grand nombre d'officiers français et romains; M<sup>r</sup> de la Tour-d'Auvergne et tous les prélats français; M. Schnetz, directeur de l'Académie impériale, et la plupart des pensionnaires assistaient à cette cérémonie. »

« S. Em. le cardinal Antonelli et tous les membres du corps diplomatique s'y sont spontanément rendus, ainsi qu'un grand nombre de Romains et de Français de toutes classes, empressés de rendre un dernier et sincère hommage à la mémoire du défunt. On a pu juger en cette occasion combien étaient unanimes les sentiments de respectueuse estime qu'inspirait M. de Rayneval par les éminentes qualités de son esprit, l'aménité de son caractère et son inépuisable bienfaisance. »

« Le saint-père, voulant témoigner hautement des sentiments qui l'animent en cette triste circonstance, a ordonné qu'il serait célébré demain, à l'église de la Madeleine, un service auquel se rendront les dignitaires de sa cour, ce qui n'a lieu d'ordinaire que pour les princes et souverains. »

## CHRONIQUE LOCALE.

Mardi soir, au moment où le soleil se couchait, on a craint qu'un violent orage n'éclatât sur notre ville. En quelques instants l'horizon s'est chargé de gros nuages noirs, qui, poussés par le vent du sud, se sont serrés de plus en plus et ont donné au ciel un aspect des plus sombres. Au-dessous et limité par une ligne bien prononcée, le ciel paraissait rougi par les reflets d'un vaste incendie. Le tonnerre grondait dans le lointain, des éclairs sillonnaient la nue. Après une demi-heure environ, il est tombé une pluie torrentielle.

Nous apprenons que l'orage a porté sur Angers.

La session d'examen d'avril, pour le baccalauréat ès-lettres et pour le baccalauréat ès-sciences, s'ouvrira à Rennes, le lundi 12 avril, à 7 heures du matin. Le registre d'inscription sera clos irrévocablement à Rennes, au terme des arrêtés, le mardi 6 avril; les pièces des candidats devront être adressées au secrétariat de l'Académie pour le jour précité, dernier délai.

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. GODET.

## AVIS ADMINISTRATIF.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Projet de défense de la ville de Saumur contre les inondations de la Loire.

### ENQUÊTE.

Nous, préfet du département de Maine-et-Loire, officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur; Vu le projet des ouvrages à faire pour défendre la ville de Saumur contre les inondations de la Loire;

Vu la dépêche du 22 janvier 1858, par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, nous invite à soumettre ce projet à une enquête publique;

Vu l'ordonnance du 18 février 1834;

Vu l'article 3 de la loi du 3 mai 1841;

Avons arrêté :

Art. 1<sup>er</sup>. Les pièces du projet de défense de la ville de Saumur contre les inondations de la Loire seront soumises à une enquête d'un mois, à compter du 5 mars prochain, inclusivement.

Art. 2. Pendant ce temps, ces pièces demeureront déposées à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur (bureau du secrétariat), où le public pourra en prendre connaissance, sans déplacement, tous les jours, les dimanches exceptés, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Un registre sera ouvert au même lieu, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise.

Art. 3. A l'expiration du délai ci-dessus fixé, une commission se réunira à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur, pour donner son avis motivé sur l'utilité des travaux de défense proposés, et sur les diverses questions qui auront été présentées au registre d'enquête.

Sont nommés membres de ladite commission :

M. DELAVAU, membre du Conseil général, président honoraire du tribunal civil de Saumur;

M. RAGUIDEAU, négociant, premier adjoint au maire de Saumur;

M. MAILLARD, président du tribunal civil de Saumur;

M. BRUAS, négociant, président du tribunal de commerce de Saumur;

M. MAYAUD, Paul, membre du conseil d'arrondissement de Saumur;

M. DE FOS, Gustave, membre du conseil municipal de Saumur;

M. BESSON-MORIN, négociant à Saumur.

Cette commission sera présidée par M. DELAVAU, membre du Conseil général.

Ses opérations, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans le délai d'un mois, à partir du jour de sa première réunion.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche, et à son de caisse, tant dans la commune de Saumur que dans les communes voisines. Il sera en outre inséré au *Journal de Maine-et-Loire* ainsi qu'à l'*Echo Saumurois*.

Fait à Angers, hôtel de la Préfecture, le 27 février 1858.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUYRE.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 3 mars. — Les journaux de Londres ne sont pas arrivés aujourd'hui, le temps ayant été très-mauvais. On dit que l'entrée du port de Calais a été entièrement ensablée par une très-forte marée. — Havas.

Un nombreux meeting, composé d'Italiens, a eu lieu à Londres le 1<sup>er</sup> mars. Plusieurs délégués étaient venus d'Italie pour y prendre part. Une résolution, ayant pour but de flétrir le lâche attentat dirigé contre l'empereur Napoléon, a été adoptée à l'unanimité. (Standard.)

## PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhe, enrrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte.

— Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger. (565)

## BOURSE DU 2 MARS.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 69 05.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 10.

## BOURSE DU 3 MARS.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 10.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Alors donc, très-cher, je vous présenterai dès aujourd'hui, vous allez déjeuner avec moi; et quand nous aurons fini, nous enleverons l'habit noir, et nous nous dirigerons vers Boulogne.

Paul acquiesça d'un mouvement de tête à la double offre qui lui était faite. Cléreau et lui se mirent à table; puis, après un copieux déjeuner, ils allèrent faire un peu de toilette, et traversèrent le pont, cette limite que Paul, pendant deux mois, n'avait pas même songé à franchir. Ils suivirent dans une partie de sa longueur la grande rue de Boulogne, qui fait suite à la grande avenue du bois, et arrivèrent sur la grande place où s'assied la lourde et disgracieuse église de la petite ville. C'était sur cette place que demeurait M. Calvé, dans une charmante habitation qui lui appartenait. Introduit par Cléreau, Paul fut parfaitement reçu, et invité pour le lendemain même à venir passer la soirée: il accepta de grand cœur, et après une demi-heure de visite, il prit congé de M. et de M<sup>lle</sup> Calvé, ainsi que de mademoiselle Marie qui lui avait semblé plus belle et plus admirable encore qu'il ne se l'était imaginé.

VIII.

Bussie était enchanté; il avait pu admirer la belle vision; cependant son cœur n'était pas le moins intéressé; son imagination en revanche l'était toute entière; aussi, le lendemain, il n'eut garde de manquer à l'in-

visitation de M. Calvé. Il revit M<sup>lle</sup> Marie; comme on dansait ce soir-là, il obtint la faveur d'un quadrille, et, tout en veillant à ne pas embrouiller les figures, il s'aperçut qu'elle avait presque autant d'esprit que de beauté. Il retourna plusieurs fois à Boulogne. Un soir entre autres, elle était ravissante; il causa pendant quelques instants avec elle; elle fut séduisante d'esprit. Paul, qui était entré épris de l'idéal, en sortit amoureux fou de la femme. Toute la nuit, il rêva de la belle Marie: les amoureux ne dorment pas, dit-on; cela est faux en principe; car on a beau être amoureux, on dort, et même souvent d'un profond sommeil; mais cela est vrai pour certaines organisations nerveuses et délicates, comme celle de Paul, chez qui l'idée domine la matière, et qui ne peuvent fermer l'œil sur une émotion, quelle soit joie ou douleur, sans l'avoir éprouvée dans toutes ses parties. Bussie ne dormait-il pas; il était véritablement et profondément amoureux de Marie. Quoique ce soit une erreur de croire que l'amour vienne presque toujours subitement, il est vrai qu'un amour subit est plus vif, plus impétueux que l'amour qui s'insinue peu à peu en fréquentant une femme. Quoique ce dernier soit peut-être plus sûr, plus durable et plus profond, du moins il paraît moins passionné, mais rarement aussi il a des déceptions. Bussie aimait, lui, d'une manière impétueuse, toute ardente, son âme d'artiste et son cœur étaient épris du même coup. Il rêvait sous la splendide

beauté de Marie toutes les perfections humainement possibles, il lui en eût volontiers accordé de célestes; il faisait songes sur songes, il créait rêves sur rêves.

Jusqu'à là, il n'avait jamais aimé, j'entends véritablement, avec le cœur, avec l'âme. Jeté au milieu de cette vie sensuelle et immorale qui fait le charme des belles princesses du quartier Bréda, tout l'amour qu'il avait ressenti était matériel, facile: absorbé par sa passion pour la peinture, il n'en avait jamais rêvé d'autre. Volontiers il eût pensé que le prédecesseur du grand Cornéille au théâtre, notre vieux dramaturge Hardy, qui a fait plusieurs centaines de pièces de théâtre dont pas une n'est restée, avait renfermé tout le bonheur en amour dans un vers léger.

Théoriquement, il ne se le disait pas; mais, en pratique, il lui donnait raison.

Maintenant il s'apercevait que ce bonheur n'était pas tout entier dans le plaisir des sens; il comprenait que si Dieu s'était plu à créer la femme, c'est que sous son enveloppe gracieuse et délicate il avait renfermé une âme et un cœur, et que toucher cette âme, faire battre ce cœur, c'était l'amour, c'était le bonheur, si bonheur il y a sur terre.

(La suite au prochain numéro.)

